

Metz, le 21/01/2025

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE d'ETABLISSEMENT

Du 21 janvier 2025

La délégation Force Ouvrière était composée de : Jean-Pierre MENGEL, Claire JEANNIN, Laura RIEFFLE, Fabrice MAIRE et Sandrine JOLY.

Représentant Syndical : Nicolas BIHLER

Séance présidée par Hervé LHOTELLIER (DRA) assisté de Laura FEOLI. En présence d'Audrey KOHLER (DRH).

Ordre du jour

1	INFORMATIONS DU PRESIDENT	4
2	APPROBATION PV DU CSE DU 22 OCTOBRE 2024 ET DU 19 NOVEMBRE 2024 (POINT ABORDE LORS DE CE CSE SUR L'ANGLE DES QUESTIONS SEULEMENT).....	4
3	PRODUCTION A FIN NOVEMBRE 2024 HTS ET CHIFFRE D'AFFAIRES A FIN OCTOBRE (POINT ABORDE LORS DE CE CSE SUR L'ANGLE DES QUESTIONS SEULEMENT).....	5
4	L'EMPLOI :.....	7
A)	MOUVEMENTS DU PERSONNEL CDI, CDD.....	7
B)	RECRUTEMENTS EN COURS	7
5	CONSULTATION SUR LE BILAN SOCIAL 2023 : RENDU D'AVIS	8
6	PRESENTATION DE L'INSPECTION DU SITE DE VERDUN.....	10
7	MISE A DISPOSITION DANS LA BDES DES DU 2024 ET DES PAPRIACT 2025 ET MANDATEMENT DE LA CSSCT PAR LE CSE POUR UNE PROPOSITION D'UN RENDU D'AVIS.	10
8	ENGAGEMENT DE LA DIRECTION SUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL : ...	10
9	CONGES PAYES.....	12
10	NOUS CONSTATONS QUE DE PLUS EN PLUS DE SALARIES, QUI NE FONT PAS PARTIE DU DISPOSITIF DES ITINERANTS, SONT AMENES A SE DEPLACER LE DIMANCHE POUR ETRE PRESENT LE LUNDI MATIN CHEZ UN CLIENT OU SUR UN AUTRE SITE AFPA, Y COMPRIS HORS REGION. NOUS DEMANDONS UN RAPPEL DES REGLES DE DEPLACEMENT ET DE COUVERTURE SOCIALE. QUELLES COMPENSATIONS FINANCIERES ? LES VEHICULES AFPA SONT-ILS ASSURES LE WEEK-END ET SOUS QUELLES CONDITIONS (DEPANNAGE, RAPATRIEMENT, ...) ?.....	13

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org

11 QUEL VA ETRE L'IMPACT DE LA DIMINUTION BRUTALE ET INATTENDUE DES BUDGETS MNSP, NOTAMMENT SUR LE DISPOSITIF PREPA COMPETENCES ? 14

12 PRESENTATION DU SUIVI DE LA DIRECTION PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION LORS DES CSE PRECEDENTS (PRESENTATION EFFECTUEE PAR LA DIRECTION). 15

DECLARATION DES ELUS DU CSEE GRAND EST

L'ensemble des élus relèvent une fois de plus le manque de réponses concrètes et d'engagements de la direction sur des sujets importants et impliquants tous les salariés. Prenons, par exemple, la question 8, où les élus ont demandé un plan d'action formalisé pour traiter la problématique des arrêts de travail. À ce jour, nous ne constatons aucune avancée tangible ou initiative structurée en réponse à cette demande.

Ce manque d'actions et de propositions est inacceptable. Nous demandons à la direction de répondre à ces engagements et à ses obligations réglementaires, en proposant des actions concrètes, mesurables et réalistes sur les différents sujets évoqués. Les problématiques soulevées par les élus ne peuvent pas rester sans suite, car elles touchent directement à la santé, au bien-être des collaborateurs et à la performance globale de l'AFPA.

Le temps n'est plus aux discours, mais aux actes concrets pour répondre aux défis actuels et renforcer la confiance au sein de l'AFPA.

Déclaration Force ouvrière lors du CSE E du 21 janvier 2025

Alerte concernant une salariée en souffrance à Mulhouse

Monsieur le Président,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation préoccupante d'une salariée, référente V.A.E. et Jury à Mulhouse, qui se voit imposer un changement de missions arbitraire, sans concertation ni explication claire.

Lors d'un entretien concernant le suivi de sa demande de télétravail avec la directrice du centre, cette salariée a été informée qu'elle pourrait intervenir ponctuellement sur le dispositif "Prépa Compétence".

Cependant, à la suite de cet entretien, elle a été privée de la quasi-totalité de ses missions habituelles sans qu'aucune explication ne soit fournie ni qu'aucune concertation n'ait eu lieu avec les acteurs du pôle accompagnement.

En outre, elle a reçu un courriel de la directrice du centre lui demandant de réduire ses activités déjà prévues sur son agenda et de participer à une présentation de l'accompagnement en présence de Madame Baduel-Rotter.

Nous déplorons profondément la manière dont cette situation est gérée. Proposer à cette salariée un changement de missions à plein temps, sans discussion préalable, ni prise en compte de ses fonctions actuelles, reflète un manque de respect pour son travail et sa contribution.

Nous sommes d'autant plus incompréhensifs que ses missions de référente V.A.E./Jury, fonctionnaient efficacement au sein du centre de Mulhouse et dernièrement Colmar. D'autant plus que l'activité du dispositif "Prépa Compétence" est en nette diminution.

Ainsi, nous demandons une clarification des décisions prises, la raison des modifications imposées, et une concertation avec toutes les parties concernées pour garantir une gestion équitable et respectueuse des missions des salariés.

Ces décisions engendrent :

Une désorganisation au sein du centre

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org

Des conditions de travail dégradées

Une souffrance pour les salariés concernés

Un sentiment de travail imposé

Une perte de confiance dans la hiérarchie

Un impact sur la qualité des services

Une frustration croissante des salariés

Ces conséquences montrent l'urgence de réagir pour éviter une détérioration plus grave !

FO considère que cette situation est préoccupante et demande que des mesures adéquates soient prises pour ne pas détériorer davantage les conditions de travail et la santé des personnes impactées.

Compte-tenu de la gravité de la situation, notre délégation exige qu'une réponse et des engagements soient prises d'ici la fin de ce CSE.

DRA : Ce n'est pas au niveau du CSEe que nous allons traiter le sujet. On travaille sur cette situation. Un accompagnement est mis en place. Ça tangué un peu sur Mulhouse

FO : Nous sommes dans une situation de RPS ! On laisse les équipes souffrir ? Il y a urgence. Il y a de lourdes conséquences sur l'équipe en termes de TPS.

Nous vous rappelons les obligations de l'employeur en termes de santé et sécurité au travail ! Objectivement Vous prenez des décisions sans concertation, sans analyse de la charge de travail et mesurer les conséquences de l'organisation ! Cette démarche se retrouve dans d'autres centres.

DRA : Je considère qu'on est dans la bonne démarche et notamment en rapport avec la fiche de poste des Conseillères Transitions.

FO : Vous avez une obligation de résultats, donc objectivement on n'y est pas !

DRH : La directrice est en train de l'accompagner. La salariée n'a pas tout à fait compris ! Le nécessaire a été fait !

FO : On a profité d'un échange sur le télétravail pour lui modifier ses missions (avec la DEETS, avec des enjeux importants) qu'elle assurait brillamment depuis presque une dizaine d'années. Encore ce matin l'équipe est en grande souffrance. C'est votre responsabilité !

Déclaration Force ouvrière lors du CSE E du 21 janvier 2025

Problème de l'affichage des offres de recrutement

FO souhaite attirer l'attention sur un problème concernant l'affichage des postes et le respect des règles de recrutement.

Aujourd'hui, nous souhaitons dénoncer les conditions de recrutement concernant le poste de Formateur/trice métier Gestionnaire comptable et fiscale pour la plateforme multimodale.

En l'espèce,

Un recrutement récent pour le centre de St Dizier a été acté en novembre 2024 :

Selon des alertes, l'offre de ce recrutement a été initialement située sur le centre de Strasbourg depuis 01/2024, mais nous observons que l'ETP recruté occupe actuellement ce poste au centre de St Dizier et ce depuis le 2 décembre 2024 en CDI.

Or est paru le 16/01/2025 le poste de Gestionnaire de paie sur le site de St DIZIER.

Au vu de ce constat,

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org

FO s'interroge sur les raisons pour lesquelles cette annonce n'a pas été mise sur la zone géographique de St Dizier. L'absence de cet affichage a pu entraîner un frein pour les salariés locaux ou pas, intéressés par cette localisation et par ce poste.

FO demande des explications sur la gestion de l'affichage des offres de recrutement, ainsi que sur le respect des règles internes et des priorités établies.

Nous souhaitons savoir pourquoi les candidats n'ont pas eu une information claire et égale, ce qui a pu expliquer le manque de transparence dans l'affichage de ce poste au centre de St Dizier ?

FO alerte sur ces méthodes qui créent un sentiment d'injustice parmi les salariés qui se sentent discriminés. A quand l'application stricte des accords ?

DRA : Il s'agit d'un sujet de stratégie de recrutement, On a mis le poste là où le formateur habitait. C'est un moyen pour pouvoir recruter, faute de candidat.

DRH : Nous sommes très vigilants sur le respect des process à l'embauche (3 semaines de publication interne avant de publier à l'externe). Sur les postes de manager, ils sont ouverts à l'interne et à l'externe simultanément en raison des difficultés de recrutement.

FO : L'offre d'emploi Formateur Gestionnaire de paie est affiché sur 4 sites. C'est votre stratégie ! Alors pourquoi pour le Formateur GSF ce n'est affiché que sur Strasbourg. Il y a une inégalité de traitement ! On a privé certains salariés de postuler !

DRH : Je vais vérifier.

1 Informations du Président

Voir point 11

2 Approbation PV du CSE du 22 octobre 2024 et du 19 Novembre 2024 (point abordé lors de ce CSE sur l'angle des questions seulement).

Le PV n'a pas été transmis.

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com

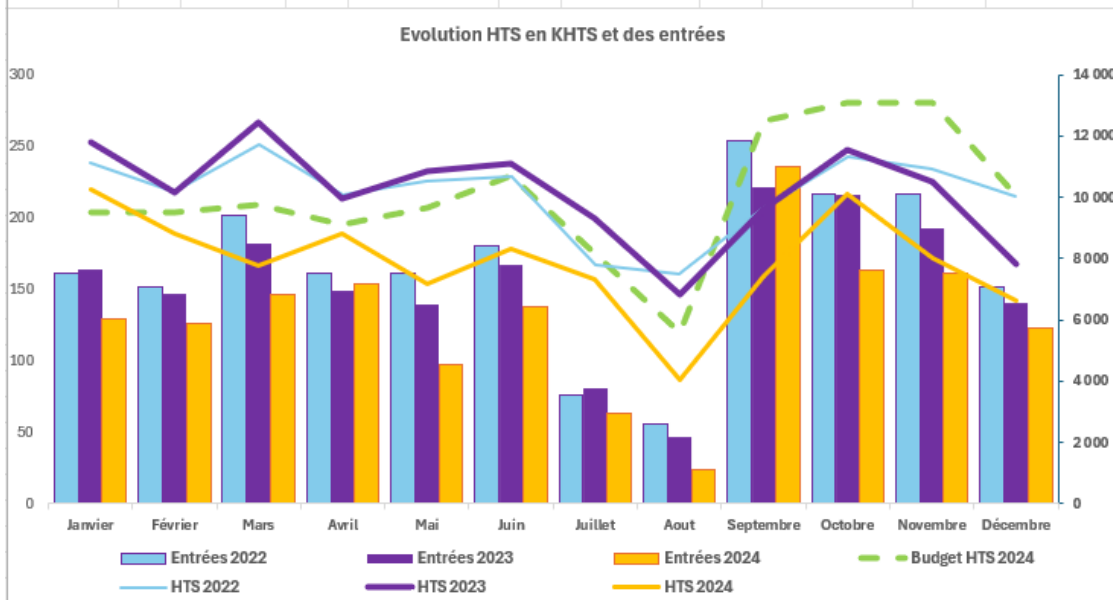


foafpa.force-ouvriere.org

3 Production à fin novembre 2024 HTS et chiffre d'affaires à fin octobre (point abordé lors de ce CSE sur l'angle des questions seulement).

Indicateurs activité				
	Mois de 12/2024	Ecart 2024/2023	Cumul à fin 12/2024	Ecart 2024/2023
HTS	142 KHTS	✗ (15.1)%	2 027 KHTS	✗ (17.1)%
Jours dispositifs Etat *	2 228 JGTA	✗ (32.4)%	39 812 JGTA	✗ (19.5)%

* y compris promo 16-18, VAE, prépa compétences



CA en euros		Cumul à fin Décembre 2023	Cumul à fin Décembre 2024		Ecart R2024 / R2023	Ecart R2024 / B2024	Variation R2024 / R2023	Variation R2024 / B2024
		Réalisé	Budget	Réalisé				
01 - ALSACE	67010 - Centre de formation de Strasbourg	5 970 401	5 164 005	5 247 016	-723 384	83 011	-12%	2%
	67012 - Centre de formation de Soultz sous Forêt	0	0	0	0	0		
	68011 - Centre de formation de Colmar	5 162 793	4 846 874	4 438 236	-724 558	-408 639	-14%	-8%
	68012 - Centre de formation de Mulhouse	6 651 077	4 378 736	5 079 029	-1 572 048	700 293	-24%	16%
07 - CHAMPAGNE-ARDE	08011 - Centre de formation de Charleville Montcy	3 409 038	3 204 298	3 037 057	-371 981	-167 240	-11%	-5%
	08012 - Centre de Formation de Rethel Acy Roman	1 897 422	1 866 173	1 661 598	-235 824	-204 574	-12%	-11%
	51010 - Centre de formation de Reims	4 830 791	3 951 570	3 405 596	-1 425 196	-545 975	-30%	-14%
	52010 - Centre de formation de Saint Dizier	2 482 132	2 143 234	1 707 002	-775 129	-436 232	-31%	-20%
	10011 - Centre de formation de Troyes Pont Ste Ma	3 546 137	3 351 929	3 065 814	-480 323	-286 115	-14%	-9%
	10012 - Centre de formation de Romilly sur Seine	-5 872	0	0	5 872	0	-100%	
13 - LORRAINE	57000 - DR GRAND EST	3 913 814	6 219 932	4 429 059	515 245	-1 790 874	13%	-29%
	54010 - Centre de formation de Nancy Laxou	4 647 806	4 062 986	3 621 758	-1 026 048	-441 228	-22%	-11%
	54011 - Centre de formation de Pompey	2 074 391	1 988 705	1 858 575	-215 816	-130 130	-10%	-7%
	54012 - Centre de formation de Longwy Mont St M.	0	0	0	0	0		
	55010 - Centre de formation de Verdun	2 890 725	2 838 891	2 092 524	-798 201	-746 367	-28%	-26%
	57010 - Centre de formation de Metz	5 668 859	4 606 920	4 367 641	-1 301 218	-239 279	-23%	-5%
	57011 - Centre de formation de Saint Avold	3 428 299	3 850 166	2 894 578	-533 721	-955 588	-16%	-25%
	57012 - Centre de formation de Thionville Yutz	3 813 229	2 851 852	2 607 632	-1 205 597	-244 221	-32%	-9%
	57013 - Centre de formation de Faulquemont	-2 294	0	0	2 294	0	-100%	
	88010 - Centre de formation d'Epinal Golbey	3 251 085	2 974 178	2 520 678	-730 407	-453 500	-22%	-15%
	88011 - Centre de formation de Remiremont	1 424 613	1 660 056	1 202 549	-222 064	-457 507	-16%	-28%
	88013 - Centre de formation de Saint Dié	0	0	0	0	0		
	57513 - Grand Est Transition	0	0	0	0	0		
	Total CA		65 054 445	59 960 506	53 236 341	-11 818 104	-6 724 165	-18%

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org

EBE en euros		Cumul à fin Novembre 2023	Cumul à fin Novembre 2024		Ecart R2024 / R2023	Ecart R2024 / B2024	Variation R2024 / R2023 **	Variation R2024 / B2024 **
		Réalisé	Budget rectificatif	Réalisé				
01 - ALSACE	67010 - Centre de formation de Strasbourg	-165 899	135 155	-67 144	98 755	-202 299	60%	-150%
	67012 - Centre de formation de Soultz sous Forêt	-1	0	0	1	0	100%	NC
	68011 - Centre de formation de Colmar	-679 008	-4 558	-677 710	1 298	-673 152	0%	-14769%
	68012 - Centre de formation de Mulhouse	1 354 491	32 242	901 047	-453 444	868 805	-33%	2695%
07 - CHAMPAGNE-ARDE	08011 - Centre de formation de Charleville Montcy	-274 823	117 853	-7 622	267 201	-125 475	97%	-106%
	08012 - Centre de Formation de Reihel Acy Roman	38 448	158 566	-2 484	-40 932	-161 050	-106%	-102%
	51010 - Centre de formation de Reims	198 316	-65 205	-409 434	-607 750	-344 229	-306%	-528%
	52010 - Centre de formation de Saint Dizier	-621 429	88 507	-532 990	88 439	-621 498	14%	-702%
	10011 - Centre de formation de Troyes Pont Ste Ma	-298 989	85 291	-294 477	4 512	-379 767	2%	-445%
	10012 - Centre de formation de Romilly sur Seine	-14 327	0	0	14 327	0	100%	NC
13 - LORRAINE	57000 - DR GRAND EST	-7 762 475	-7 024 487	-7 239 941	522 534	-215 454	7%	-3%
	54010 - Centre de formation de Nancy Laxou	-79 059	104 551	-522 679	-443 620	-627 230	-561%	-600%
	54011 - Centre de formation de Pompey	718 503	795 776	698 091	-20 412	-97 685	-3%	-12%
	55010 - Centre de formation de Verdun	246 695	363 009	110 332	-136 363	-252 677	-55%	-70%
	57010 - Centre de formation de Metz	-174 887	112 130	-565 094	-390 208	-677 225	-223%	-604%
	57011 - Centre de formation de Saint Avold	-77 230	605 306	-321 407	-244 177	-926 713	-316%	-153%
	57012 - Centre de formation de Thionville Yutz	280 464	-49 207	-390 166	-670 630	-340 959	-239%	-693%
	57013 - Centre de formation de Faulquemont	-2 402	0	0	2 402	0	100%	NC
	88010 - Centre de formation d'Epinal Golbey	-622 085	-75 441	-646 617	-24 533	-571 176	-4%	-757%
	88011 - Centre de formation de Remiremont	-272 383	245 115	-281 378	-8 995	-526 493	-3%	-215%
88013 - Centre de formation de Saint Dié	-24 445	0	-26 292	-1 847	-26 292	8%	NC	
Total EBE		-8 232 522	-4 375 395	-10 275 964	-2 043 442	-5 900 569	-25%	-135%

DRA : Il faut rationaliser les ETP et les mettre aux bons endroits.

Commentaires FO : Ah enfin !!! On verra bien !

Pour Force Ouvrière : La marge de manœuvre se fera sur la **mobilité professionnelle** ?

DRA : Pas que, il y a des marchés à conquérir avec une **rationalisation des moyens**. Nous avons des leviers sur la restauration et l'hébergement. Les mobilités **géographique et professionnelle** en font parties.

FO : Avec 700 ETP quel sera le CA en face ?

DRA : 74 Millions avec de la prestation qui génère de la **marge**.

FO : Est-ce que les **études** génèrent de la marge ?

DRA : Les études ne sont pas une roue de secours. On en attend un **retour sur investissement**. Je veux qu'on trouve de l'activité pour générer « de la marge ». Le GE porte beaucoup de **projets** !

FO : C'est aussi au travers d'études que l'on peut accompagner les salariés (montée en compétence).

DRA : C'est en ce sens-là que c'est de l'investissement.

FO : 699 ETP en 2024 et en 2025 ?

DRA : Mon souhait est de **stabiliser à 715 ETP**. C'est sur la répartition qu'il faut travailler ! Les mettre aux bons endroits ! Rien ne garantit que cela sera tenable (Tutelles) !

FO : On peut entendre les problématiques, mais c'est sur l'accompagnement (en expliquant les choses) au changement qu'il faut être vigilant.

DRA : L'idée c'est de travailler en collectif, en donnant du sens et avec la réalité du terrain !

DRA : Les arbitrages vont se faire le 6 février avec la loi de finance.

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org

4 L'emploi :

a) Mouvements du personnel CDI, CDD

Entrées CDI : **3**

Sorties CDI : **4** (une rupture conventionnelle, une rupture durant la période d'essai, une démission et un départ à l'initiative du salarié)

Entrées CDD : **17**

Sorties CDD : **39**

En GRAND EST

			A fin Novembre 2023	A fin Novembre 2024		Ecart	Variation
			ETP Moyen *	Objectif ETP	ETP Moyen *	2024/2023	2024/2023
				Moyen			
TotalCDD	Total	CDD	246.9	127.4	134.5	-112.5	-46%
TotalCDI		CDI	566.9	587.7	568.0	1.1	0.2%
TotalTotal		Total	813.9	715.1	702.5	-111.4	-14%

* Hors Congés de reclassement et Transition fin de carrière

Pour Force Ouvrière : Est-ce que parmi les 39 CDD sortis en décembre certains ont-ils été réembauchés en janvier ?

DRH : Oui mais **pas d'interruption dus aux congés !**

FO : Nous restons vigilants !

b) Recrutements en cours

Pour Force Ouvrière : Sur le recrutement **chef de projet** industrie à Mulhouse, Un salarié a postulé en interne (28/11) et aujourd'hui il n'a **aucun retour ?**

DRA : C'est surprenant, je me le note !

Commentaire FO : Nous ne sommes malheureusement **pas étonnés**, on ne donne pas suite quand le postulant est (peut-être) « blacklisté » ...

DRA : A Mulhouse, concernant le **départ prochain à la retraite de l'AD**, nous réfléchissons à une **nouvelle réorganisation**.

Commentaire FO : Et Hop, un ETP de gagné !

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org

5 Consultation sur le bilan social 2023 : rendu d'avis

Rendu d'avis du bilan social 2023 AFPA GRAND EST pour Force Ouvrière

EMPLOI :

La délégation Force Ouvrière Afpa Grand Est constate une diminution constante des embauches en CDI en 2023 ainsi qu'une baisse importante des CDD dû à une baisse de l'activité. Une baisse également de l'intérim. Soit une réduction de 23 ETP sur l'effectif moyen annuel par rapport à l'année précédente.

La pyramide des âges montre une légère augmentation de l'âge moyen qui est de 51 ans en 2023 (surtout sur la catégorie C09 formation).

Nous constatons une large augmentation des licenciements passant de 8 en 2022 à 21 en 2023.

Nous remarquons un large abandon de la part des CDD avant la fin de leurs contrats et un absentéisme plus important ciblé sur les managers d'établissement.

Point sur les licenciements – Bilan social 2023 et indicateurs qui s'accroissent :

Force Ouvrière constate une hausse inquiétante des licenciements, notamment pour insuffisance professionnelle et pour faute, dans un contexte où l'accompagnement des salariés semble de plus en plus négligé. L'absence de suivi des plans de formation et un manque flagrant de soutien renforcent ce constat.

Nous rappelons que l'AFPA dispose d'une échelle des sanctions dans son règlement intérieur. Cependant, celle-ci semble être contournée au profit de mesures drastiques et immédiates. Ainsi, au moindre faux pas, le salarié se voit rapidement remercié, sans qu'une réelle prise en compte des circonstances ou des éléments de fond ne soit effectuée.

Dans une conjoncture budgétaire tendue, cette augmentation des licenciements paraît être le résultat d'un écrémage délibéré de la direction, visant à éviter un PSE. On observe un recours accru aux licenciements, ruptures conventionnelles forcées et pressions menant aux démissions.

Force Ouvrière s'alarme également de la hausse des RPS induite par ces pratiques, qui fragilisent encore davantage les équipes. Si cette situation peut faire froid dans le dos, **Force Ouvrière ne peut s'empêcher de faire un parallèle avec la crise humaine vécue par France Télécom**, elle aussi marquée par un désengagement de l'État et des pratiques similaires à celles que nous observons aujourd'hui. Nous connaissons tous les conséquences humaines désastreuses qui en ont découlé.

Force Ouvrière sera vigilant et n'hésitera pas à dénoncer ces situations auprès des autorités compétentes afin de prévenir de tels drames humains. Avant de sanctionner un salarié, il est indispensable d'avoir tous les éléments en main et de privilégier l'accompagnement et la formation. Nous appelons la direction à revoir ces pratiques, à respecter les dispositifs en place et à mettre l'humain au cœur de ses décisions.

L'Agence ne peut pas sacrifier ses salariés ni leur santé sur l'autel de la rentabilité !

REMUNERATION :

La légère augmentation de la rémunération moyenne annuelle ne compense pas l'inflation de 4,9 % en 2023 selon l'INSEE.

L'attribution des primes n'est pas faite selon des critères mesurables. Pour FO, la définition de « prime pour effort exceptionnel » de la direction n'est pas appropriée pour les salariés qui font déjà tous des efforts.

CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE :

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org

Nous constatons une baisse significative des accidents de travail ayant entraîné un arrêt de travail, de 30 à une dizaine en 2023. Mais FO constate une forte augmentation du nombre d'accidents de circulation, manutention, stockage ...

AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL :

FO, tout comme la commission, observe que les projets visant à améliorer les conditions de travail ne sont pas déployés de manière uniforme dans l'ensemble des centres.

FO tient à rappeler que le temps de veille technique et pédagogique des formateurs-tices est essentiel pour ces dernier(e)s mais que malheureusement cette veille est souvent ignorée par les nouveaux-nouvelles Formateur(trice) et par les managers.

CONCLUSION :

Le bilan social, outil contributif au dialogue social interne, permet de repérer les problématiques et dysfonctionnements pour y remédier et anticiper une politique de gestion des ressources humaines. Quelle est la pertinence de faire l'analyse du bilan social 2023 alors que nous sommes en 2025 ?

Nous rendons un avis défavorable.

DRA : Diminution de l'activité = **baisse des ETP.**

Le but n'est pas de réduire les CDI, mais de **les mettre là où il faut** (activité actuelle et à venir).

La pyramide des âges devrait s'inverser.

Sur le manque d'accompagnement des nouveaux embauchés, il y a **beaucoup d'éléments mis en place.**

Pour Force Ouvrière : Sur les outils d'accompagnement, il y a effectivement des éléments mis en place mais **comment dégage-t-on du temps pour que les formations** puissent être menées durant le temps de travail ?

DRA : On travaille sur la planification et la programmation pour **intégrer ces temps de formation** (séminaires).

DRA : Licencier une personne c'est une **situation d'échec** ! Certains comportements ne sont pas acceptables !

DRH : Sur les licenciements pour inaptitude nous ne pouvons influencer, c'est indépendant de notre volonté.

Pour Force Ouvrière : Nous avons un exemple sur Colmar d'un **salarié qui souhaitait rester** à l'Afpa.

DRH : Le médecin du travail a déclaré cette personne apte avec beaucoup de restrictions, le laisser travailler serait de **le mettre en danger.**

FO : Le salarié est toujours là et continue à travailler !

Nous **déplorons les licenciements pour insuffisance professionnelle.** Un salarié exemplaire qui devient en quelques temps en insuffisance professionnelle, ça nous interpelle ! Ces cas ne sont pas rares ! **Nous alertons et veillons !**

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org

6 Présentation de l'inspection du site de Verdun.



Compte rendu de la visite d'inspection du site de Verdun réalisée le 23 octobre 2024.



Une question se pose sur la possibilité d'emmener sur les centres, des animaux de compagnie.

DRA : Nous reviendrons vers vous.

7 Mise à disposition dans la BDES des DU 2024 et des PAPRIACT 2025 et mandatement de la CSSCT par le CSE pour une proposition d'un rendu d'avis.

Le secrétaire de la CSSCTe souhaite que les documents transmis soient ceux sur lesquels le travail va être mené. Il invite également les membres à consulter les revues locales de sécurité.

8 Engagement de la direction sur l'amélioration des conditions de travail :

- *Arrêts de travail : Suite à l'augmentation significative des arrêts de travail depuis mai quelles analyses et quelles actions sont programmées par la direction pour infléchir cette tendance.*

DRH : Une étude fait apparaître que les **arrêts maladies ont augmentés** après COVID (toutes entreprises confondues). Quand on n'a pas connaissance de la problématique de santé, on **prend contact avec le salarié** (DRH, Pilote QT/RPS). Si la personne ne souhaite pas être contactée/accompagnée, on se retire.

Pour Force Ouvrière : Depuis le mois d'avril la courbe « **dérage** » avec une **augmentation subite** en fin d'année. Il y a des **catégories professionnelles plus impactées** que d'autres (management, développement, formation, audit/conseil/expertise). **L'inquiétude et l'incertitude** génèrent des arrêts maladie.

Comment sont utilisées les **fiches RPS** ? Vous faites aussi le lien ?

DRH : Je veille à ce que la pilote ne m'alerte **qu'à certaines conditions**, je ne suis pas au courant de toutes les situations.

FO : Les RP ainsi que les entretiens professionnels peuvent être également **sources d'informations**. En prévention primaire vous pouvez prendre contact avec le salarié.

Notre inquiétude se situe aussi sur **la mise en place de la Plateforme Multimodale avec les changements importants des conditions de travail** des formateurs. Un questionnaire pourrait être utile pour connaître **l'impact de cette nouvelle organisation du travail** sur les salariés (demande de la CARSAT). Identifier les points de vigilance sur cette plateforme.

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org

Concernant la médecine du travail, elle a la capacité **d'alerter l'Afpa** sur des problématiques constatées. Le **rapport annuel de la médecine du travail** est un élément à prendre en compte.

- *Démissions et turnover : Suite à l'augmentation significative des ruptures de contrats en 2024 quelles analyses et quelles actions sont programmées par la direction pour infléchir cette tendance.*

DRH : Les chiffres du **turnover ne sont pas alarmants**. C'est « la vie d'une entreprise » ! Le pourcentage de démissions est de **1.23%** en 2024.

Pour Force Ouvrière : Faites-vous la différence entre le turnover « **volontaire et involontaire** » ? Démission, licenciement.

DRH : Il y a les démissions, mais des départs en retraite aussi.

- *Mise en place concrète des plans d'actions des collectifs métiers ligne développement Quelles actions sont programmées par la direction pour la mise en place et le respect des engagements.*

DRH : Je suis surprise de revoir ce point à l'ordre du jour.

Secrétaire de la CSSCTe : Il s'agit de faire une information globale pour tous les élus.

DECLARATION DES ELUS DU CSEE GRAND EST

L'ensemble des élus tient à exprimer son étonnement face à l'absence de Mme Antonio ce jour alors qu'elle n'est en congés que cet après-midi. Cette situation soulève de réelles interrogations sur l'implication de la Directrice commerciale GE dans ses fonctions, d'autant plus que celle-ci poste sur son réseau Facebook « Mag vous Régale » en plein CSEe. Nous constatons que le plan d'action annoncé en 2023 est loin d'être mis en œuvre malgré de nombreuses alertes des élus, que de nombreux engagements pris restent non réalisés et que son équipe souffre d'un mal être manifeste. Par ailleurs nous nous interrogeons, sur la répartition de ses priorités notamment concernant son activité parallèle de conseillère cuisinière qui pourrait interférer avec son investissement dans ses responsabilités principales. Face à ses éléments, nous demandons à la DR de s'impliquer totalement sur la mise en œuvre du plan d'action afin d'assurer la santé et la sécurité de son équipe et ce dès ce jour.

Le CSEE s'interroge sur la tolérance portée à cette directrice de ligne quant à ses activités extra-Afpa compte tenu des enjeux de la ligne développement du marché privé.

DRA : Je prends acte de la déclaration, je ne pense pas qu'on puisse remettre en compte l'implication de Mme Antonio.

Les élus demandent que la direction régionale s'empare du sujet !

DRA : Mme Antonio gère son emploi du temps comme elle le souhaite !

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org

Commentaire FO : C'est bien noté, **tous les salariés de l'Afpa peuvent gérer leur emploi du temps comme ils le souhaitent !**

Pour Force Ouvrière : Pourquoi Mme Antonio n'est pas présente ?

DRH : C'est pour des **questions logistiques...**

FO : Dans le plan d'action beaucoup d'éléments ne sont **pas mis en œuvre** sur la ligne développement. Il reste beaucoup d'interrogations. Nous avons alerté depuis 2023. Les fondamentaux ne **sont pas stabilisés** depuis plus d'un an.

On se demande si elle ne craint pas d'être ici face aux élus ?

DRH : On **n'a pas vu le mal** de le faire à distance.

Secrétaire de la CSSCTe : Les élus demandent que la **direction régionale s'empare du sujet !**

9 Congés payés

- *Information-consultation du CSEE sur les congés payés 2025-2026*

On reste sur la **même organisation de l'année passée. Avis favorable** de l'ensemble des élus.

- *Règles concernant les prises de congés : Quelles sont les règles de prises de congés. Sous quelles conditions un manager peut-il refuser une demande de congés ? Nous demandons que ces règles soient connues de tous car nous constatons une dérive due à une méconnaissance des règles qui conduit à une dégradation des conditions de travail.*

Afpa

9. Règles CP

Droits aux congés payés :

- un salarié cumule 2,5 jours ouvrables de congé par mois travaillé, soit 5 semaines par an, 25 jours ouvrés.

Validation des congés :

- Les congés doivent être demandés par le salarié et approuvés par l'employeur avant d'être pris.
- L'employeur peut organiser un calendrier des congés pour tenir compte des besoins de l'entreprise et éviter des perturbations importantes.
- L'employeur peut accepter ou refuser en fonction des contraintes organisationnelles.
- Certaines périodes peuvent être imposées (par exemple, une fermeture annuelle de l'entreprise, ponts).
- L'employeur doit répondre à la demande de congés dans un délai permettant au salarié de s'organiser. Ce délai n'est pas précisément fixé par la loi ni nos accords, mais il doit être raisonnable et permettre un équilibre entre les besoins de l'entreprise et les droits des salariés
- Les dates de congés payés doivent être communiquées au moins un mois avant le départ en congé. Cela signifie qu'une fois les dates validées, l'employeur ne peut plus les modifier sauf en cas de circonstances exceptionnelles.

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org

Pour Force Ouvrière : Les règles ne sont pas toujours connues par les salariés et notamment par les managers.
DRH : Je diffuserai la note !

DRH : Je recommande qu'il y ait un échange avec le manager si celui-ci tarde à valider les congés.

DRA : Les directives données sont d'inviter les salariés à anticiper leurs congés. Les discussions doivent se faire au niveau du collectif. Il n'y aura pas de reports de congés ! L'employeur est en droit de refuser des congés.

10 Nous constatons que de plus en plus de salariés, qui ne font pas partie du dispositif des itinérants, sont amenés à se déplacer le dimanche pour être présent le lundi matin chez un client ou sur un autre site AFPA, y compris hors région. Nous demandons un rappel des règles de déplacement et de couverture sociale. Quelles compensations financières ? Les véhicules AFPA sont-ils assurés le week-end et sous quelles conditions (dépannage, rapatriement, ...) ?

Règles de déplacement et compensation

La note sur le temps de déplacement en vigueur applicable est celle de juin 2006 (06.108).

Le salarié doit établir son ordre de mission sur Concur avant de se déplacer, il doit être validé par son hiérarchique au préalable afin que le salarié soit couvert dès son départ.

Un départ le dimanche doit rester exceptionnel.

Il n'y a pas de compensation financière. La compensation du temps « de travail » en dehors de l'horaire habituel du salarié s'inscrit dans notre accord RATT par du repos compensateur de remplacement d'heures supplémentaires. Ceci, à condition que ce soit sur demande expresse du hiérarchique ou avec un accord préalable du hiérarchique.

Assurance

Les Véhicules sont assurés dès que c'est une mission professionnelle, y compris le Weekend.

Les procédures de dépannage présentes dans les pochettes sont également opérationnelles le weekend.

Pour Force Ouvrière : Les stagiaires sont-ils autorisés à utiliser un véhicule de service et sont-ils assurés ?

DRA : Oui et oui !

FO : On constate des disparités d'un manager à l'autre sur les déplacements et les récupérations.

Sur la récupération du temps de travail (Salon le samedi ou le dimanche), nous demandons une **uniformisation des règles pour éviter les iniquités de traitements !**

Avec la **mobilité géographique (GEPP)**, les **problématiques vont se multiplier !**

Nous demandons également que la **récupération des temps de déplacements soit au plus favorable !**

DRH : Conformément à nos accords !

FO : Qui explique les règles d'utilisation des véhicules aux stagiaires (code carte essence, vérification de la détention du permis de conduire...) ?

DRA : Ça devrait être fait !

DRA : Les prestataires extérieurs ne sont pas autorisés à utiliser les véhicules de service.

Qu'en est-il des déplacements pour être sur place à 8h le lundi matin, un départ est possible à 4h du matin ?

DRH : Je recommande de partir le dimanche soir.

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org

11 Quel va être l'impact de la diminution brutale et inattendue des budgets MNSP, notamment sur le dispositif prépa compétences ?

Il y a une **absence d'arbitrage budgétaire** à ce jour. Un Conseil d'administration (AFPA) prévu le 6 février doit définir ce budget. Aussi la loi de finance sera votée le 6 février. D'où le travail réalisé sur des hypothèses. Le PRIC n'est pas défini. Le Conseil Régional **valide les Appels d'Offres** du premier semestre, avec une **incertitude sur le second**.

France Travail : Les lots sont « remontés » avec du **retard**.

Tout cela entraîne un **démarrage en ce début d'année très compliqué**.

Nous restons prudents sur les ETP.

En GE nous sommes sur **716 ETP 2024**.

L'accompagnement ne génère pas beaucoup de marge ! Nous avons besoin d'un **rééquilibrage avec la formation**.

Il n'y a pas eu d'arrêt brutal sur les MNSP. Une première révision budgétaire a eu lieu. Nos **hypothèses** : **-30% sur prépa compétence (hypothèse) et -60% sur la promo 16/18**.

Nous devons travailler sur le « **cout moyen parcours** ». Il va y avoir des impacts sur nombre de personnes accueillies et donc sur les RH.

Sur 2024 nous sommes sur une **programmation prudente**, lissée sur l'année. Il est plus facile de monter en puissance que de ralentir (gestion des CDD).

La DG souhaite **stabiliser les dispositifs accompagnement**. L'instabilité gouvernementale ne nous aide pas !

Le choix des sites impactés sera lié à la **réalité des prescriptions**.

Notre stratégie : **Sortir de la dépendance du CR**. Il y a beaucoup d'opportunités comme les PEOI, les incubateurs, les plateformes.

Le CA 2025 devrait être meilleur que 2024 !

Pour Force Ouvrière : Concernant les Appels d'Offres du Conseil Régional, le deuxième semestre est-il suspendu ?

DRA : Pour le moment ils ont validé le premier semestre, pas le 2^{ème}. Nous n'avons pas **d'inquiétudes majeurs**, la réponse se fera suite à la loi de finance.

FO : Il apparaît des **problématiques de financement sur la plateforme**, doit-on s'en inquiéter ?

DRA : On est dans une situation de floue ! Nous continuons le travail de lobbying notamment sur les zones rurales. La période est difficile

FO : Sur **Transition pro** nous observons un ralentissement, quelles sont les explications ?

DRA : Il y a une **baisse oui**, mais transition pro nous soutient.

FO : Ce n'est **pas lié à de l'insatisfaction** ?

DRA : Il nous challenge sur la réduction des parcours.

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL

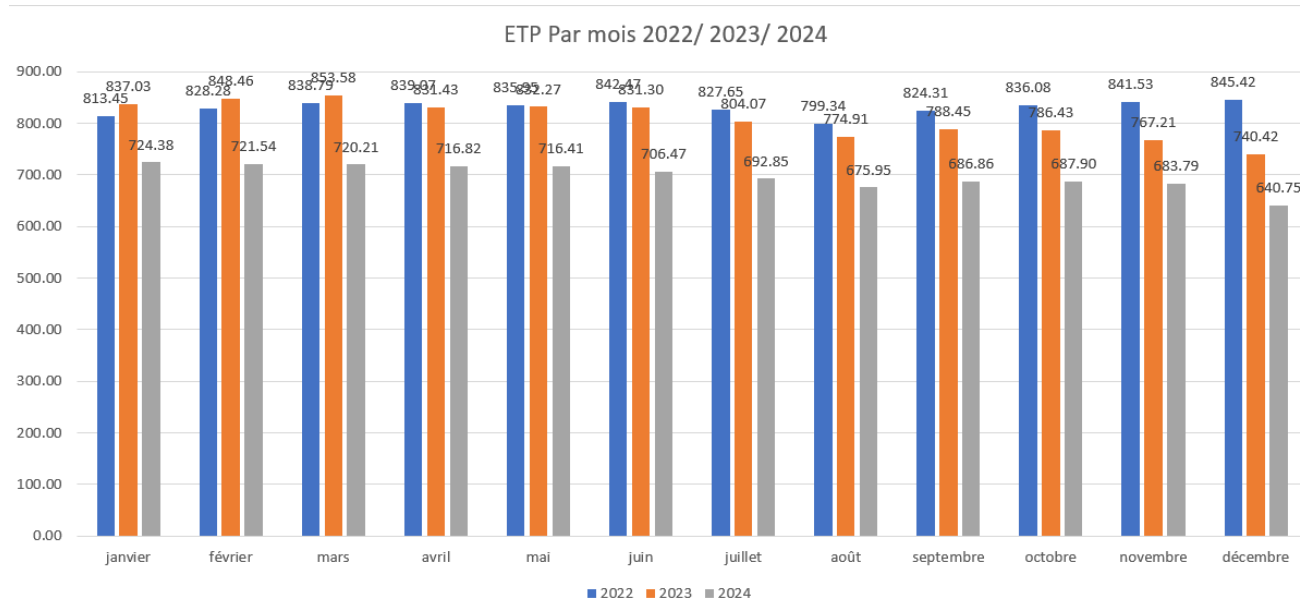


fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org

12 Présentation du suivi de la direction par rapport aux engagements de la direction lors des CSE précédents (présentation effectuée par la direction).



Pour Force Ouvrière : Concernant la participation aux Salons le vendredi après-midi et le samedi, notre **accord ARTT de 1999 impose 2 jours consécutifs de repos.**

A chaque visite de site, des **documents sont demandés aux directions** (rapport amiante, contrôle des dispositifs de ventilation des ateliers de soudage...) et ils ne sont pas communiqués au CSEe.

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org

CONTACTS F.O.

Départements	Représentants FO	Mandats	Contacts
67 68	Jean Pierre MENGEL	Elu au CSEe Elu au CSEc Elu à la CSSCTc Secrétaire de la CSSCTe	jean-pierre.mengel@afpa.fr 06 86 52 06 05
	Pascale CODIROSSO	Elue au CSEe Présidente des ASC	pascale.codiroso@afpa.fr 03 89 21 54 08
	Claire JEANNIN	Elue au CSEe Membre de la CSSCTe	claire.jeannin@afpa.fr 06 74 33 03 57
	Nicolas BIHLER	Délégué Syndical Régional	nicolas.bihler@afpa.fr 06 11 39 70 41
	Laura RIEFFLE	Elue suppléante au CSEe Suppléante CSEc	laura.rieffle@afpa.fr 06 82 12 20 31
	Nadia BOUDEROUA	Elue suppléante au CSEe	nadia.bouderoua@afpa.fr 07 61 74 75 96
54 55	Guy DI-MARCO	Délégué Syndical Régional	guy.di-marco@afpa.fr 06 47 69 20 11
57 88		Elue au CSEe Trésorière CSEe	sandrine.joly@afpa.fr 06 19 78 92 54
08 10	Abdelhakim ABOULOUKOUL	Délégué Syndical Régional	abdelhakim.abouloukoul@afpa.fr 06 21 95 73 22
51 52	Fabrice MAIRE	Délégué Syndical Régional	fabrice.maire@afpa.fr 06 81 48 95 51
	Mustapha BEN-AMAR	Elu suppléant au CSEe Membre de la CSSCTe	mustapha.ben-amar@afpa.fr 06 62 72 57 05

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org



Luttons

Protégez vos intérêts. Protégez vos intérêts.
protégez vos intérêts

Tous ensemble pour de meilleures conditions de travail.

Vous avez des droits, toujours.

Syndiquez-vous !



Pourquoi adhérer à FO ?

Vous souhaitez Adhérer ?

Si la réflexion "se syndiquer, et pourquoi pas" vous a effleuré l'esprit ...

Discutez-en avec votre délégué FO

Seul ou isolé on n'est rien.

Pour agir et se faire entendre, rejoignez FO !

Une seule condition est nécessaire : être salarié, actif, chômeur ou retraité.
Chacun à sa place dans un des syndicats confédérés **Force Ouvrière** !

Restez en veille sur vos droits !



FO Afpa
Tour Cityscope
3 rue Franklin -
93100 MONTREUIL



fo.afpa@gmail.com



foafpa.force-ouvriere.org